

REGLEMENT CONCOURS DE CHANT « France Bleu Azur-Passion chant Côte d'Azur 2015 »

NOM, PRENOM, DU CANDIDAT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE :

- a) **JUNIOR** de **8 à 16 ans**, sous réserve d'être accompagné par un représentant légal pour les moins de 14 ans.
b) **ADULTE** à partir de **17 ans** (et sans limite d'âge).

Article 1 « PASSION CHANT CÔTE D'AZUR » organise un concours de chant, en partenariat avec France Bleu Azur, dont les phases finales se dérouleront les 10 mai (Adultes), et le 31 mai (Juniors), au Théâtre Francis GAG à Nice. Le concours est ouvert aux chanteurs, interprètes, aux auteurs-compositeurs interprètes, aux musiciens chanteurs. Les duos sont acceptés comme 2 candidats (donc 2 inscriptions) séparées.

Article 2 Le jour de la finale, chaque candidat ou duo devra proposer 1 chanson de son choix, de moins de 4 mn, (compositions personnelles autorisées) et devra s'accompagner d'une orchestration instrumentale de bonne qualité (fournie par le candidat sur CD, clé USB, ou par mail au format mp3, au plus tard 10 jours avant la finale), ou chanter à cappella. Le candidat pourra également choisir de s'accompagner et, ou, se faire accompagner au piano (à queue, fourni par le Théâtre), à la guitare, ou un instrument autorisé. 2 musiciens au maximum y compris le candidat. (Entrée pour assister à la finale, 12€ pour les non participants).

Article 3 Une présélection aura lieu le dimanche 12 avril. Le candidat (ou le duo), interprètera alors sur bande son, au minimum un couplet et un refrain d'une chanson de son choix. Il pourra s'il le souhaite, s'accompagner et, ou, se faire accompagner avec un instrument acoustique (guitare, ukulélé, accordéon...), ou un clavier selon le nombre de candidats le souhaitant. S'il est qualifié pour la finale, en duo et en solo, le candidat devra choisir entre l'une ou l'autre des options. Pièce d'identité obligatoire. La prestation des adultes sera filmée et disponible sur demande. Environ 35 candidats seront sélectionnés pour chaque catégorie.

Article 4 Le jury indépendant sera composé de 3 à 6 personnes, professeurs de chant, artistes, et professionnels de musique ou autres. La notation se fera sur un total minimum de 50 points par membre du jury et par candidat. Seront pris en compte l'expression scénique, la justesse, l'interprétation, la tenue... En cas d'égalité de points, le jury a toute compétence pour départager les candidats, y compris en dernier recours par le Président du jury, et sans aucun recours possible. Un candidat pourra exceptionnellement être admis en finale par le jury qui l'aura préalablement auditionné par Internet.

Article 5 Le dossier d'inscription, accompagné d'un chèque de 12 € à l'ordre de « PASSION CHANT CÔTE D'AZUR » (frais d'inscription) doit être adressé à « PASSION CHANT CÔTE D'AZUR », 266 av de Pessicart 06100 Nice. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la manifestation.

Article 6 Tous les frais quels qu'ils soient, voyage, repas, etc.... sont à la charge du candidat.

Les candidats s'interdisent de réclamer toute rémunération ou autre pour leurs prestations, si ce n'est le prix qui leur aurait été décerné par « PASSION CHANT CÔTE D'AZUR » suite à leur prestation.

Article 7 La dotation totale ne pourra être inférieure à une valeur de 2500 euros, dont 4 passages sur les ondes de France Bleu Azur, dans l'émission Azur en scène, avec 2 reprises minimum, et si la couleur musicale leur convient. Un passage filmé avec plusieurs morceaux, en live au Jam à Nice le 12 juin (adultes) et 13 juin (juniors) avec repas offert, 2 enregistrements clip vidéo au Blue Star Studio, avec coach vocal (dans l'enceinte des studios Riviera ex studios de la Victorine), à Nice. Autres prix : un stage « comédie musicale » de 5 jours avec présentation du spectacle sur scène, 1000 euros de bons d'achat chez SB musique, micros, casques audio... Chaque finaliste « JUNIOR » sera primé. Les candidats sélectionnés pour la finale pourront se préparer à la scène en venant chanter au Jam le 16 mai (Juniors) et les 22 et 23 avril (adultes). Ils pourront partir avec leur prestation filmée et leur « shooting photo » en fournissant une carte SD sur place.

Article 8 « PASSION CHANT CÔTE D'AZUR » se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler, reporter, ou déplacer la manifestation, s'il l'estime nécessaire.

« PASSION CHANT CÔTE D'AZUR » pourra utiliser les photos et vidéos prises durant le concours, à des fins de communication et de promotion pour Passion chant, pendant une durée maximum d'1 an après la finale du concours. Je reste libre de tout engagement. Aucun contrat ne sera signé avec Passion chant Côte d'Azur, sauf accord des 2 parties.

Si mon enfant mineur, j'ai lu, j'accepte le règlement, et j'autorise sa participation au concours.

Date, nom et signature, précédée de « Lu et approuvé, bon pour accord ». (Candidat ou représentant légal).